



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 67, 4^e rang de Moreau (LOT: 5 113 596)

Demande de dérogation mineure (2023-0172) au 67, 4^e rang de Moreau, qui a pour objet d'autoriser en zone RU-03 :

- Un élevage de 12 alpagas sur un terrain de 33 723.1m² au lieu de 1 020 000m²

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 5.8.6

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 juin 2023.

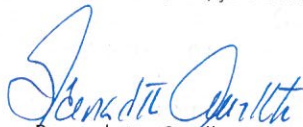
Donné à Ferme-Neuve, ce 24^e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mai 2023.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
